

## **CHARTRE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN TERRITOIRE AIDANT ALZHEIMER**

Aider les personnes malades et leurs proches aidants à être acteurs à part entière de la vie de la cité.

### **Trois axes majeurs :**

- la sensibilisation,
- l'inclusivité,
- l'information et l'orientation de la personne malade et de son proche aidant.

Le territoire en action : à travers l'adhésion à la charte « Territoire Aidant Alzheimer », aux côtés de l'Association France Alzheimer et maladies apparentées, la Collectivité signataire signifie sa volonté de favoriser l'inclusion des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée au sein de son territoire.

### **Engagements :**

Le Département du Haut-Rhin s'engage à valoriser, soutenir et/ou communiquer sur les dispositifs de soutien et d'information à disposition des personnes malades et des proches aidants de son territoire. Pour ce faire, il se propose de mettre en place au moins une action citée ci-dessous, tournée vers la qualité de vie des administrés concernés.

Favoriser l'inclusion, la participation sociale et citoyenne des personnes dépendantes est l'un des grands enjeux du Schéma Départemental de l'Autonomie 2018-2023, adopté en séance plénière par le Conseil départemental le 7 décembre 2018. Celui-ci vise à permettre aux aînés et aux personnes en situation de handicap d'être le plus autonomes possible, le plus longtemps possible, c'est-à-dire être maître de sa vie, libre de ses choix et pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté, vivre comme tout le monde en fréquentant lieux et activités de son choix. Tenant compte des attentes et aspirations des personnes et de leurs proches, l'enjeu essentiel aujourd'hui est d'adapter l'offre d'accompagnement proposée et d'organiser des réponses dans une logique de proximité et de parcours pour améliorer la qualité du service rendu.

Les orientations suivantes ont notamment été retenues dans le Schéma de l'Autonomie :

- ⇒ soutenir le rôle actif des seniors et des personnes en situation de handicap, leur implication dans la vie de la cité,
- ⇒ promouvoir les initiatives citoyennes, associatives ou publiques favorisant l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à la vie de la cité,
- ⇒ soutenir les proches aidants notamment en rendant l'offre plus lisible, renforçant l'accompagnement personnalisé, développant la pairaidance et en prévenant le risque d'épuisement,
- ⇒ améliorer l'accueil, l'orientation et l'évaluation dans une logique de parcours le plus fluide possible : la fonction d'accueil, d'information et d'orientation, qu'elle soit physique ou téléphonique est essentielle, puisqu'il s'agit du 1er contact de l'utilisateur. L'objectif est d'améliorer l'accès aux droits, ainsi que l'orientation responsable des usagers. Améliorer la qualité du service proposé suppose, notamment, d'accompagner le développement en compétences des professionnels chargés de cet accueil, notamment en matière de troubles cognitifs,
- ⇒ en matière de logement, accompagner le développement de l'offre intermédiaire, notamment l'habitat inclusif, y compris dans le champ des personnes âgées,
- ⇒ innover et expérimenter en réponse aux besoins émergents (ex : raisonner en termes de capacités pour les préserver au maximum).

La présente charte s'inscrit pleinement dans ces orientations.

En contrepartie, l'Association France Alzheimer et maladies apparentées et son réseau de 99 Associations départementales, et notamment la section haut-rhinoise, se tiennent aux côtés du Département du Haut-Rhin pour :

- aider, sur le territoire haut-rhinois, à la mise en place d'activités à destination des malades d'Alzheimer et des maladies apparentées et de leurs aidants (sortie culturelle, atelier de mobilisation cognitive, action de convivialité, pratique sportive...),
- donner les éléments nécessaires à l'information et la sensibilisation sur la maladie d'Alzheimer et les maladies apparentées,
- appuyer le Département et les acteurs du territoire dans leur objectif d'accompagnement et d'orientation des administrés concernés (formation des aidants, soutien des personnes malades...).

Le Département, engagé aux côtés de l'Association France Alzheimer et maladies apparentées, choisit de mener et de mettre en œuvre, dans la mesure du possible, les différentes actions et activités listées ci-dessous (liste non exhaustive), en fonction de ses moyens, de ses ressources et des spécificités locales.

Néanmoins, s'il est dans l'impossibilité de le faire, le Département, convaincu de la nécessité d'une plus grande inclusion des personnes malades et de leurs proches aidants, bénéficiera de l'accompagnement de l'Association France Alzheimer et maladies apparentées, notamment de la section haut-rhinoise, au travers de la charte « Territoire Aidant Alzheimer ».

### Liste des actions et activités :

- garantir l'insertion régulière d'informations sur la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées, relayer l'information des actions de sensibilisation/formation/accompagnement proposées par l'Association France Alzheimer et maladies apparentées sur son territoire, dans ses différents outils de communication (Haut-Rhin Magazine, Passerelle, site internet, panneaux informatifs...),
- informer sur la formation gratuite proposée par l'Association France Alzheimer et maladies apparentées à destination des aidants,
- poursuivre l'organisation des Conférences Alzheimer en lien avec les MAIA et la communication autour de ces manifestations,
- aider à sensibiliser le réseau des acteurs des territoires, notamment par l'organisation d'une session de sensibilisation aux enjeux du vieillissement de la population et dans la mesure du possible accompagner les démarches territoriales allant dans le sens d'un environnement global favorable aux seniors et aux personnes en situation de handicap, dans un esprit de co-construction associant l'ensemble des acteurs du territoire et les usagers eux-mêmes,
- soutenir le développement de l'habitat inclusif dans le champ des personnes âgées et des malades d'Alzheimer et maladies apparentées en particulier,
- soutenir la politique de développement des Pôles d'Activités et de Soins Adaptés (PASA),
- continuer à améliorer la qualité de l'accompagnement proposé aux malades d'Alzheimer et maladies apparentées et à leur entourage dès le 1<sup>er</sup> accueil dans une logique de parcours,
- sensibiliser le personnel départemental dans le cadre d'une action de communication interne,
- à travers la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie du Haut-Rhin, soutenir l'organisation d'actions de prévention, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement pour les aidants de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées,
- soutenir et accompagner l'organisation d'un salon des aidants en octobre 2020, porté par le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie du Haut-Rhin, instance consultative représentative notamment des usagers (personnes âgées et personnes en situation de handicap).

Fait en deux exemplaires,

A Colmar, le

Pour l'Association France Alzheimer 68

Monsieur Bernard SPITTLER

Président

Pour le Département du Haut-Rhin

Madame Brigitte KLINKERT

Présidente